

CULTURE ENTREPRENEURIALE DES JEUNES ETUDIANTS ET ROLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN REPUBLIQUE DU CONGO ET EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

THEOPHILE DZAKA-KIKOUTA

Chercheur principal, HDR, directeur du Centre de recherche et
d'études prospectives (CREP), Université M. Nguabi de Brazzaville,
Congo

XAVIER BITEMO NDIWULU

JUSTIN KAMAVUAKO-DIWAVOVA

FLAVIEN MAKIESE NDOMA

JEAN PAPY MANIKA MANZONGANI

VAL MASAMBA LULENDO

Co-chercheurs, professeurs associés, membres du CREP et du Centre
de promotion des petites et moyennes entreprises (CEPROPME),
Université Kongo, Rép. dém. du Congo

Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal

L'Observatoire de la Francophonie économique (OFE) a été créé en juin 2017 par l'Université de Montréal, en partenariat avec le gouvernement du Québec, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Cette création s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie économique pour la Francophonie* entérinée lors du Sommet de Dakar, en novembre 2014.

L'OFE est constitué d'un réseau d'experts et d'expertes universitaires répartis dans plusieurs pays francophones et ambitionne de devenir un centre de calibre international d'études, de recherche et d'activités de liaison et de transfert sur la Francophonie économique.

L'Organisation nourrit un intérêt marqué pour les pays émergents et en développement, notamment ceux du continent africain.

Pour plus d'information, visitez le site : <http://ofe.umontreal.ca>

Merci aux partenaires de l'OFE :



Culture entrepreneuriale des jeunes étudiants et rôle de l'enseignement supérieur en République du Congo et en République démocratique du Congo

THEOPHILE DZAKA-KIKOUTA

Chercheur principal, HDR, directeur du Centre de recherche et d'études prospectives (CREP), Université M. Ngouabi de Brazzaville

XAVIER BITEMO NDIWULU, JUSTIN KAMAVUAKO-DIWAVOVA, FLAVIEN MAKIESE NDOMA, JEAN PAPY MANIKA MANZONGANI et VAL MASAMBA LULENDO

Co-chercheurs, professeurs associés, membres du CREP et du Centre de promotion des petites et moyennes entreprises (CEPROPME), Université Kongo en RDC

Rapport de projet OFE–RP no. 5

Septembre 2020

Les auteurs de ce rapport souhaitent remercier l'Observatoire de la Francophonie économique (OFE) et tout spécialement son directeur, le professeur titulaire Brahim BOUDARBAT, pour son appui financier et méthodologique sans lequel la présente recherche sur l'entrepreneuriat des jeunes dans deux pays d'Afrique francophone– le Congo-Brazzaville (RC) et la République démocratique du Congo (RDC), membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), n'aurait pu voir le jour.

Les auteurs tiennent également à remercier deux évaluateurs de l'OFE pour leurs précieux commentaires et suggestions qui ont contribué à améliorer cette publication.

Les idées exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OFE ou de ses partenaires. Les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Résumé

Cette étude a pour objectif, d'une part, d'analyser le rôle des systèmes d'enseignement supérieur en Rép. dém. du Congo (RDC) et en République du Congo (RC) dans la formation entrepreneuriale des jeunes étudiants et, d'autre part, d'évaluer le degré d'intention d'entreprendre des jeunes étudiants finalistes de l'enseignement supérieur et universitaire (ESU) de ces deux pays, ainsi que les facteurs qui déterminent l'intention d'entreprendre de ces jeunes.

Sur le plan méthodologique, ce travail s'appuie sur les données d'une enquête de terrain réalisée en RDC et en RC en 2018 auprès de 200 étudiants finalistes de l'ESU. L'enquête avait été complétée par des entretiens menés auprès des universités et instituts supérieurs pour cerner la place que ces institutions accordent à l'enseignement de l'entrepreneuriat. Les données ainsi recueillies ont fait l'objet d'une analyse descriptive et d'une étude économétrique qui a mobilisé un modèle logistique.

Les résultats de l'étude ont montré, en substance, que, d'une part, les systèmes d'enseignement supérieur en RDC et en RC accordent une certaine place à la formation entrepreneuriale puisqu'il existe dans le cursus d'études un cours d'entrepreneuriat. Cependant, les étudiants investigués estiment que la contribution de ce cours à leur culture entrepreneuriale est marginale. En effet, le nombre d'heures consacrées à cet enseignement est très faible. En outre, ce cours est souvent enseigné de façon magistrale et en utilisant des outils pédagogiques inappropriés qui ne permettent pas d'assimiler la matière et encore moins de passer du stade de la théorie à celui de la pratique. D'autre part, les résultats nous renseignent que 88 % des étudiants enquêtés ont l'intention de créer une entreprise dans les cinq prochaines années. Cette forte intention entrepreneuriale est expliquée principalement par deux variables, à savoir : les compétences entrepreneuriales et l'engagement et la détermination. En effet, les aptitudes entrepreneuriales permettent aux étudiants d'avoir la maîtrise sur leur projet entrepreneurial, ce qui augmente leur perception vis-à-vis de la faisabilité du projet. Pour leur part, l'engagement et la détermination influencent positivement les attitudes des étudiants de l'ESU vis-à-vis de l'entrepreneuriat et, de ce fait, ont un impact positif sur la désirabilité et l'intention entrepreneuriale des étudiants.

Au regard de ces résultats, quelques recommandations sont formulées à l'endroit du gouvernement de chacun des deux pays étudiés et, plus généralement, à l'endroit des pouvoirs publics des pays francophones d'Afrique, en vue de promouvoir une « université entrepreneuriale ».

Mots clés : entrepreneuriat des jeunes, culture entrepreneuriale, intention entrepreneuriale, système éducatif, enseignement supérieur et universitaire, Université entrepreneuriale, Rép. du Congo, Rép. dém. du Congo.

Introduction

Les jeunes représentent la proportion la plus importante de la population des pays d'Afrique au sud du Sahara, ce qui constitue un potentiel énorme pour la croissance et le développement de ces pays. En effet, plus de la moitié de la population africaine au sud du Sahara a moins de 19 ans, l'âge médian étant égal à 18,3 ans (PNUD, 2016, p.227). Si cette population jeune est bien éduquée et en bonne santé, et qu'elle participe pleinement à la production des biens et services, notamment sans discrimination de genre, alors elle sera un atout majeur pour le développement de l'Afrique. On parle ainsi de dividende démographique dont l'Afrique devrait tirer pleinement profit. Cependant, plus que les adultes, les jeunes ne sont pas pleinement employés et beaucoup d'entre eux n'ont pas accès au marché du travail. En effet, les jeunes font face à un chômage très important : le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans en Afrique subsaharienne est estimé à 12,5 % contre 7,8 % pour les adultes (PNUD, 2016, p.243). Plus encore, 90 % des jeunes en activité en Afrique n'ont pas d'emplois décent car évoluant dans le secteur informel et plus de deux tiers des jeunes travailleurs vivent dans la pauvreté (OIT, 2020a).

La situation des jeunes est particulièrement préoccupante en République Démocratique du Congo (RDC) et en République du Congo (RC), deux pays dont les économies sont non diversifiées et qui ont connu des crises économiques et politiques successives engendrant des destructions d'emplois et le chômage. Le taux de chômage des jeunes est de l'ordre de 8,7% en RDC et de 22,8% en RC. Ces taux sont quasiment le double du taux de chômage global qui est de l'ordre de 4,5% en RDC et de 10% en RC (Banque mondiale, 2019 ; OIT, 2020b).

Dans ces conditions, l'entrepreneuriat constitue l'un des moyens de réduire le chômage des jeunes, de baisser la pauvreté et de les faire participer au développement de leur pays. L'entrepreneuriat des jeunes peut prendre deux formes : la création d'une activité pour s'offrir soi-même un emploi, c'est-à-dire l'auto-emploi ; ou la création d'entreprise permettant d'exploiter des opportunités et de générer des emplois. L'entrepreneuriat des jeunes offre plusieurs avantages pour les jeunes eux-mêmes et pour le pays dans l'ensemble. Pour les jeunes, l'entrepreneuriat permet de leur offrir des emplois, de réduire le chômage et d'améliorer leur bien-être aussi bien à court terme qu'à long terme. Au niveau de la nation, l'entrepreneuriat des jeunes permet d'accélérer la croissance économique et le développement en augmentant la concurrence et la compétitivité entre entreprises, en encourageant l'innovation et en améliorant la productivité du travail. En particulier, des études ont montré que les entreprises créées par des jeunes ont un taux de croissance plus élevé et créent plus d'emplois que d'autres entreprises (Halabisky, 2012 ; Karadzic et al, 2015). Nous pouvons ainsi nous poser la question de recherche suivante : comment le système d'enseignement supérieur et universitaire peut-il contribuer à la culture entrepreneuriale des jeunes en contexte d'Afrique francophone en général et dans les deux Congo en particulier ?

Nous formulons l'hypothèse selon laquelle l'activité entrepreneuriale des jeunes en RDC et en RC dépend notamment de leur culture entrepreneuriale qui, à son tour, dépend de la formation entrepreneuriale reçue. Ainsi, pour augmenter le degré d'activité entrepreneuriale des jeunes en RDC et en RC, il convient pour le gouvernement de renforcer la formation entrepreneuriale des

jeunes par la mise en place d'un « système éducatif entrepreneurial » dotant les jeunes des capacités entrepreneuriales qui leur permettent de créer leurs propres entreprises.

En effet, loin d'être seulement le fruit des capacités innées, l'entrepreneuriat est aussi et surtout une dynamique d'actions et un état d'esprit qui semblent mieux éclore lorsqu'il est dispensé sous forme d'enseignement. Pour Rasmussen et Sorheim (2006), l'enseignement de l'entrepreneuriat dans les écoles et les universités vise à modifier les attitudes, à changer les comportements et les croyances des jeunes étudiants, et à leur faciliter l'assimilation et l'accessibilité à l'entrepreneuriat.

Pour son efficacité, un tel enseignement devrait s'appuyer sur des pratiques pédagogiques innovantes, pragmatiques et interactives, qui mobilisent notamment les incubateurs d'entreprises. Les contenus et les méthodes didactiques doivent être conçus de façon à permettre à l'étudiant d'assimiler plus rapidement des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire et des savoir-devenir entrepreneuriaux (cfr. Fayolle, 2004). Aussi, Verzat (2009) soutient-il que pour bien former à l'entrepreneuriat, il est préférable de disposer d'une « université entrepreneuriale ».

L'objectif de cette recherche est double. Il s'agit d'une part, de voir si le système d'enseignement supérieur dans les deux pays susmentionnés participe de manière efficace à la formation entrepreneuriale des jeunes étudiants. D'autre part, il s'agit d'évaluer le degré d'intention d'entreprendre des jeunes étudiants finalistes de l'enseignement supérieur et universitaire en RDC et en RC ainsi que les facteurs qui déterminent l'intention d'entreprendre de ces jeunes. En résumé, il s'agit de montrer comment aboutir dans ces deux pays à une « université entrepreneuriale ».

Sur le plan méthodologique, ce travail s'appuie sur les données d'une enquête de terrain réalisée en RDC et en RC en 2018, dans le cadre du Projet OFE/RDC/UK¹, auprès de 200 étudiants finalistes de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU). L'enquête a été complétée par des entretiens menés auprès des Universités et Instituts supérieurs pour cerner la place que ces institutions accordent à l'enseignement de l'entrepreneuriat. Les données ainsi recueillies ont fait l'objet de l'analyse descriptive et d'une étude économétrique. En effet, l'analyse statistique descriptive nous a permis notamment de décrire le système éducatif des deux pays étudiés tandis que l'étude économétrique basée sur un modèle logistique nous a permis d'évaluer les déterminants de l'intention entrepreneuriale des étudiants investigués.

La suite de cette contribution comprend les sections ci-après : le contexte de l'étude, la présentation de la méthodologie, la présentation et l'analyse des résultats, et enfin, la conclusion.

¹ Projet financé par l'OFE dans le cadre du programme SURFE (<https://ofe.umontreal.ca/activites/programmes-de-recherche/>).

1. Contexte

Nous présentons ici la situation macroéconomique de la RDC et de la RC, l'ampleur du chômage des jeunes dans ces pays, et enfin, le climat des affaires dans ces deux pays.

1.1. Situation économique des pays étudiés

Le tableau ci-dessous montre que le PIB par habitant a été en moyenne de plus de 2000 dollars américains en RC entre 2014 et 2018 contre près de 500 dollars pour la RDC durant la même période. Ainsi, selon la classification de la Banque mondiale, la RC est dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, tandis que la RDC est dans la catégorie des pays à revenus faibles ou encore la catégorie des pays les moins avancés (PMA)².

Toutefois, les deux pays possèdent des caractéristiques similaires et ont connu des évolutions semblables depuis leur indépendance au début des années 1960. En effet, l'économie de ces deux pays est basée sur l'exportation des produits primaires à savoir le pétrole pour la RC et les matières premières telles que le cuivre et le cobalt pour la RDC. Ce faisant, ces deux pays sont très vulnérables aux chocs externes, notamment au prix du pétrole et à celui des matières premières.

Tableau 1 : Evolution du PIB par habitant et du taux de croissance du PIB par habitant sur des périodes de cinq ans (de 1984 à 2018, en dollars américains courants)

Pays	Variable	84-88	89-93	93-98	99-03	04-08	09-13	14-18
RC	PIB/hab	1015	1056	767	922	2038	2897	2083
	Croissance PIB/hab	-0,96	-3,57	-1,40	10,41	24,0	1,88	-3,99
RDC	PIB/hab	258	242	138	146	256	380	496
	Croissance PIB/hab	-5,41	-7,37	-4,95	6,41	13,53	7,29	4,52

Source : Banque mondiale (2019), World Development Indicators database.

Ainsi, le tableau ci-dessus montre que la RC et la RDC ont connu une très forte baisse de leur revenu par habitant pendant les décennies 1980 et 1990 à la suite notamment de la crise économique des années 1980, elle-même résultant du deuxième choc pétrolier à la fin des années 1970. En effet, le deuxième choc pétrolier avait entraîné la récession des économies développées et donc la baisse de la demande en matières premières, ce qui va également entraîner une crise économique dans les pays en développement. Les politiques d'ajustement mises en place par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale n'avaient fait qu'aggraver la crise, notamment sur le plan social, avec l'accentuation du chômage et l'augmentation effrénée de la pauvreté. La crise économique s'est poursuivie dans les années

² Selon la classification de la Banque mondiale, les pays à revenu faible sont ceux dont le revenu par habitant est inférieur à 1026 dollars, tandis que les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont ceux dont le revenu par habitant varie entre 1026 et 3995 dollars.

1990 avec la crise politique liée à l'effondrement du système communiste en Europe de l'Est et la vague des mouvements de liberté et de démocratisation que cela avait entraîné en Afrique et, notamment dans les deux Congo. Il convient de mentionner à ce niveau que la RDC a connu des événements tragiques à la suite de la crise politique du début des années 1990. Il s'agit notamment des pillages en 1991 et 1993, ainsi que la guerre civile de 1996 à 2001. Ces événements avaient entraîné la destruction du tissu économique et social et surtout, avec la guerre, la mort de millions d'individus. La RC également a connu la guerre civile en 1998.

On observe une période de relance économique à partir des années 2000 après la fin des conflits armés. Durant cette période, la RC a aussi bénéficié du boom pétrolier du début des années 2000 tandis que la RDC a bénéficié de boom des matières premières pendant les années 2010, notamment pour les produits miniers comme le cuivre, le cobalt et le coltan. Cependant, depuis la crise des matières premières qui est survenue par la suite, on observe un essoufflement de l'économie de la RDC et même une récession pour la RC suite à la baisse drastique des cours du pétrole, depuis 2019, tant et si bien que le FMI et la Banque mondiale prévoient que les pays d'Afrique subsaharienne devraient connaître en 2020 une grave récession (soit un recul de -1,6% du PIB) pour la première fois depuis 25ans. La pandémie du Covid-19, qui a démarré en Chine, a accéléré l'atonie de la croissance mondiale (soit un recul de -3% du PIB mondial contre 2,9% en 2019) et la chute de la demande mondiale et des prix de produits primaires. Ainsi, la Chine qui est le principal pays importateur du pétrole de la RC et de produits miniers de la RDC, enregistrerait un recul de sa croissance du PIB (de 6,1% en 2019 à 1,2% en 2020). Selon le FMI (2020) la récession en 2020 serait de -2,3% en RC et de -2,2% en RDC.

En résumé, la RC et la RDC sont dépendants des chocs pétroliers, des chocs sur les matières premières et d'autres chocs externes qui ont eu un impact négatif sur leur croissance et leur développement. L'exportation des produits primaires a eu également un impact négatif sur la gouvernance économique des pays concernés. On pourrait ainsi parler de la malédiction des ressources naturelles car l'exploitation du pétrole et des matières premières dans les deux pays considérés a entraîné la corruption, la mauvaise gestion, la faiblesse des institutions politiques et économiques, ...

1.2. Des niveaux élevés de taux de chômage

Les crises économiques récurrentes ont entraîné des destructions d'emplois massives qui n'ont pas pu être compensées par les créations d'emplois. En outre, la pression démographique est très importante dans les deux pays, le taux de croissance démographique étant autour de 3% l'an, ce qui conduit à une forte augmentation de la population active. Par conséquent, les niveaux de chômage sont très élevés dans les deux pays. Pour faire face au manque d'emplois, des activités informelles génératrices de revenu ont été créées par la population. Ainsi, dans les deux Congo, plus ou moins 90% de la population active est employée dans le secteur informel de l'économie où les emplois sont précaires : faibles salaires, absence de contrat de travail, longues heures de travail pouvant aller au-delà de 14 heures, absence des dispositifs de sécurité sociale, ... Dans ces conditions, la majorité des travailleurs (plus de 2/3) vit dans la pauvreté dont plus de 40% vivent dans l'extrême pauvreté (OIT, 2020a).

Table 2 : Quelques indicateurs d'emploi en RDC et en RC (en %, données de 2018)

Rubriques	RDC	RC
Ratio emploi-population	63,1	48,4
Taux de chômage	4,5	10,0
Taux de chômage des hommes	5,3	9,4
Taux de chômage des femmes	3,8	10,8
Taux de chômage des jeunes	8,7	22,8*
Taux de chômage des jeunes hommes	11,3	---
Taux de chômage des jeunes femmes	6,8	---
Part des jeunes ni employés, ni en formation	21,4	---

Note: *: Banque mondiale (2019), données de 2018

Source: OIT (2020b), ILOSTAT country profile, iloostat database, <https://www.ilo.org/iloostat/>

Le tableau ci-dessus montre que les taux de chômage sont particulièrement très élevés chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans. En effet, alors que le taux de chômage global est de 4,5% en RDC, celui des jeunes est de 8,7% dans ce pays. Le taux de chômage est particulièrement très élevé en RC, son niveau est deux fois supérieur à celui de la RDC. Les emplois occupés par les jeunes sont aussi ceux qui sont les plus précaires. En effet, 90% des jeunes sont dans le secteur informel contre 80% pour les personnes âgées de 35 ans ou plus. De même, le niveau de pauvreté parmi les jeunes travailleurs est de 70%, supérieur au niveau global de pauvreté des travailleurs (OIT, 2020a).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le niveau élevé de chômage chez les jeunes, parmi lesquels nous pouvons citer : la faiblesse de la création d'emplois, elle-même consécutive à la faiblesse de la croissance économique, le manque d'expérience, l'inadéquation entre le système éducatif et le marché du travail, ...

Plusieurs solutions s'offrent aux gouvernants pour faire face au chômage des jeunes, parmi lesquelles nous pouvons citer : la diversification de l'économie, le développement du secteur privé et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. En effet, comme nous l'avons souligné, les économies de la RDC et de la RC sont basées sur l'exploitation des produits primaires dont le pétrole, le cuivre et le cobalt. Or, ces secteurs utilisent des techniques intensives en capital et donc peu de main-d'œuvre. Par conséquent, la croissance des secteurs pétroliers et miniers n'est généralement pas une croissance pro-pauvre et ne permet pas de générer d'importants emplois. D'où la nécessité pour la RDC et la RC de diversifier leurs économies en vue d'une croissance soutenable et inclusive permettant en outre de diminuer le chômage des jeunes.

Ensuite, il convient de promouvoir le développement du secteur privé en vue de maximiser la création d'emplois pour les jeunes et pour les autres catégories de la population. Pour cela, les deux pays doivent élaborer de bonnes politiques d'investissement pour attirer les investisseurs étrangers mais aussi les entreprises locales à investir davantage et à développer leurs activités.

Enfin, il convient de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes. En effet, il est nécessaire d'aider les jeunes à créer leurs propres entreprises pour faire face au chômage. L'entrepreneuriat de

jeunes présente plusieurs atouts parmi lesquels nous pouvons citer : la création d'emplois par les jeunes, l'augmentation de la productivité du travail suite aux innovations induites par la création d'entreprises par les jeunes, l'accélération de la croissance économique. Cependant, les dispositifs publics et privés d'accompagnement des entrepreneurs jeunes sont très rares en RDC et en RC. La plupart des jeunes entrepreneurs évoluent dans le secteur informel de l'économie et entreprennent seulement pour faire face au chômage et pour des besoins de survie. Il s'agit là de l'entrepreneuriat de nécessité qui ne permet pas de faire face aux défis liés à l'innovation, au progrès technique, à la croissance et au développement économique et social.

1.3. Un mauvais climat des affaires

L'entrepreneuriat des jeunes en RDC et en RC est cependant confronté à un mauvais climat des affaires qui ne favorise pas la création d'entreprise ni l'investissement. C'est l'une des raisons pour lesquelles la grande majorité d'entreprises (plus de 80%) se trouve dans le secteur informel de l'économie. En effet, les procédures administratives de création d'entreprise sont longues, la fiscalité n'est pas incitative, les infrastructures sont défectueuses et le financement externe des entreprises est très rare comme le montre le tableau ci-dessous. Ce faisant, la RC se classe 180^e et la RDC 184^e sur 190 pays dans le classement « Doing Business » ou facilité de faire des affaires de la Banque mondiale en 2020.

Le premier problème posé par l'environnement des affaires dans les deux pays étudiés concerne les difficultés d'accès au financement. En effet, comme le montre le tableau ci-dessous, l'indicateur d'accès à un prêt est de 30% en RDC contre 35% en RC³. Cette situation est due à plusieurs facteurs. D'abord, il convient de mentionner que le système financier en général et le secteur bancaire en particulier sont sous-développés dans les deux pays. En effet, en 2018, le crédit bancaire au secteur privé ne représente que près de 17% du PIB en RC et seulement près de 6% du PIB en RDC. Le faible poids du secteur bancaire serait dû à plusieurs facteurs dont la faiblesse des revenus et surtout l'instabilité et l'incertitude politique et économique élevées dans les deux pays. Ensuite, les banques sont peu incitées à accorder des crédits aux entrepreneurs, surtout aux jeunes entrepreneurs, à cause du risque élevé de défaut de paiement, des faibles garanties de remboursement dans un contexte de pauvreté généralisée, et du fait qu'en cas d'insolvabilité, la probabilité de récupérer le crédit par un règlement judiciaire est quasi nulle en RDC et très faible en RC. Dans ces conditions, l'accès au crédit bancaire est quasi inexistant pour les entrepreneurs jeunes suite à la faiblesse de leurs ressources financières et au manque d'expérience, notamment au manque d'historique en matière de crédit.

Dès lors, il est difficile pour les jeunes de se lancer en affaires car ne disposant pas de ressources propres et ne pouvant pas bénéficier de financement externe. Face à cette difficulté à laquelle sont confrontés les jeunes dans la plupart des pays, mais plus encore en RC et en RDC, les gouvernements et certaines institutions parfois privées mettent en place des dispositifs d'appui

³ Ici et dans la suite de cette section, les indicateurs analysés se présentent en termes des scores allant de 0% pour la pire situation à 100% pour la meilleure situation.

au financement des jeunes entrepreneurs sous forme d'aides financières ou de fonds de garantie. Mais ces dispositifs d'appui financier sont quasi inexistants en RC et en RDC.

Tableau3. Facilité de faire des affaires (scores allant de 0 à 100)

Indicateurs	RC	RDC
Création d'entreprise	64,1	90,2
Obtention permis de construire	64	53,6
Raccordement à l'électricité	29	34,6
Transfert de propriété	37,8	47,1
Obtention d'un prêt	35	30
Protection des investisseurs minoritaires	40	36,6
Paiement des taxes et impôts	26,7	39,4
Commerce transfrontalier	19,6	3,4
Exécution des contrats	43,9	33,2
Règlement de l'insolvabilité	37,8	0

Source : Banque mondiale, 2020

Un autre problème soulevé par l'environnement des affaires dans les deux pays étudiés est celui du manque d'infrastructures. En effet, les infrastructures économiques et sociales sont défectueuses. Les réseaux routiers et ferroviaires sont peu denses et de très mauvaise qualité. En RDC, par exemple, il n'est pas possible de parcourir le pays du nord au sud ou de l'est à l'ouest par train ou par route ; les longs trajets s'effectuent souvent par avion sans que les normes de sécurité ne soient remplies. La fourniture en électricité est également défectueuse. Le tableau ci-dessus montre qu'il est difficile de se raccorder à l'électricité. L'accès à l'électricité est ainsi faible. En effet, seulement deux tiers de la population a accès à l'électricité en RC. La situation est encore pire en RDC où à peine 19% de la population a accès à l'énergie électrique (Banque mondiale, 2020). En outre, la qualité de la fourniture d'énergie électrique laisse à désirer. En effet, le courant électrique est généralement instable et on observe des délestages et des coupures intempestives d'électricité.

Enfin, la fiscalité n'est pas incitative dans les deux pays étudiés. En effet, d'une part, les taux d'imposition sont très élevés. Les impôts et taxes représentaient en moyenne 54,3% des profits des entreprises en RC et 54,6% en RDC. Par comparaison, ce taux se situe à 39,8% dans les pays de l'OCDE (Banque mondiale, 2020). Comme nous pouvons le voir, le poids de la fiscalité est très élevé dans les deux pays, particulièrement en RDC (BAD, 2008). D'autre part, les entreprises font face à des tracasseries administratives et fiscales dues notamment à la multiplicité des taxes, au manque de transparence et à la faiblesse des revenus des agents du fisc et des fonctionnaires de l'Etat. Cette situation engendre la corruption en général et la fraude fiscale en particulier.

Toutefois, des réformes sont en cours pour améliorer le climat des affaires dans les deux pays. Parmi les réformes entreprises récemment, il y a la mise en place d'un guichet unique de création d'entreprises en RDC, ce qui a permis de réduire à 4 le nombre des procédures pour créer une entreprise et à 7 jours le temps nécessaire à la création d'une entreprise en RDC.

Cependant beaucoup reste encore à faire, comme souligné ci-dessus, dans les domaines des infrastructures, de la fiscalité, de l'accès au crédit, de la réglementation, de l'exécution des contrats, etc.

2. Revue de la littérature

La présente section expose le cadre théorique ainsi que quelques travaux empiriques qui sous-tendent cette étude.

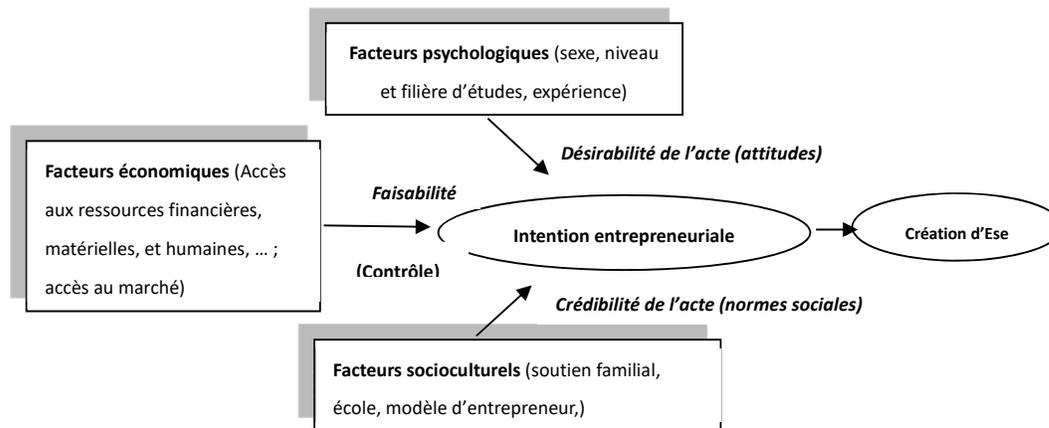
2.1. Cadre théorique de l'intention entrepreneuriale

Sur le plan théorique, ce travail est basé sur le modèle de l'événement entrepreneurial de Shapero et Sokol (1982) et sur la théorie de comportement planifié de Ajzen (1991). En effet, suivant le modèle de l'événement entrepreneurial, l'intention entrepreneuriale résulte généralement des événements contextuels qui induisent un changement de comportement. Ce sont donc des situations de la vie qui déclenchent l'intention et la décision de créer une entreprise. Il peut s'agir des « déplacements négatifs » comme l'échec scolaire, la perte d'emploi, l'émigration forcée, des « situations intermédiaires » comme la fin des études ou la sortie de prison et, enfin, des « déplacements positifs » qui représentent des opportunités comme l'afflux des investisseurs ou la hausse des revenus des consommateurs. En outre, il existe des « variables intermédiaires » qui permettent que les déplacements ci-dessus se traduisent par la création d'entreprise. Il s'agit des perceptions de « désirabilité » et de « faisabilité ». La désirabilité renvoie à l'ensemble des facteurs sociaux et culturels qui influencent le système de valeurs de l'individu. Par exemple, plusieurs entreprises pourront être créées dans une société qui accorde de l'importance à la prise de risque, contrairement à une société qui n'accepte pas et stigmatise l'échec. Ainsi, les expériences antérieures renforcent les perceptions de désirabilité. La perception de faisabilité est liée aux facteurs de soutien à la création d'entreprise. Il s'agit notamment de l'existence de dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat, de la disponibilité des ressources financières, de l'aide de la famille, etc. Ce modèle suggère que pour favoriser l'intention entrepreneuriale, il faudra agir simultanément sur les perceptions de désirabilité et de faisabilité.

Concernant la théorie du comportement planifié d'Ajzen (1991), elle postule que l'intention d'un individu dépend de son attitude vis-à-vis du comportement, de la perception qu'il a des normes sociales et du contrôle qu'il pense avoir sur la situation, c'est-à-dire de l'environnement. En effet, l'attitude a trait à l'appréciation que la personne se fait du comportement et tient compte des résultats attendus du comportement. Elle est liée aux caractéristiques personnelles et professionnelles de l'individu, à ses valeurs, etc. Les normes subjectives renvoient à la pression sociale qui s'exerce sur l'individu et qui l'encourage ou le décourage à adopter le comportement. Il peut s'agir ici des souhaits et du soutien de la famille ou des amis. Enfin, l'intention dépend aussi de la perception que se fait l'individu sur le contrôle qu'il pourra avoir sur le comportement. Ceci renvoie au degré de connaissance et de contrôle que l'individu a sur ses aptitudes et sur les ressources nécessaires pour concrétiser le comportement voulu.

Le modèle de l'événement entrepreneurial de Shapero et Sokol (1982) et la théorie de comportement planifié d'Ajzen (1991) peuvent être considérés comme complémentaires. En effet, ce qu'Ajzen (1991) considère comme attitudes correspond à la notion de désirabilité de Shapero et Sokol (1992). De même, la notion de contrôle correspond à celle de faisabilité.

Figure1 : Cadre théorique



Ainsi, comme le montre la figure 1, il se dégage trois groupes de facteurs susceptibles d'influencer l'intention entrepreneuriale à savoir : les facteurs psychologiques, les facteurs socioculturels et les facteurs économiques.

De ce qui précède, l'intention de créer une entreprise est d'autant plus forte que l'acte de création est perçu comme une action *désirable* (conforme à ses attitudes et motivations), *crédible* (conforme aux normes sociales : une complicité entre la famille, les entreprises existantes, les financeurs, les incubateurs et l'école pour accroître l'attitude envers l'acte) et *faisable* (lorsqu'on se sent capable de réunir les ressources nécessaires pour faire aboutir le processus entrepreneurial) (voir Tounés, 2006 ; Emin, 2006 ; Léna, 2011 ; Guenoun et al, 2018).

Il convient de souligner que le système éducatif en général et la formation entrepreneuriale en particulier jouent un rôle important dans ces modèles dans la mesure où ils peuvent influencer les attitudes, les normes subjectives et sociales, ainsi que le contrôle comportemental. En effet, d'une part, le système éducatif influence les facteurs psychologiques, dont le niveau d'instruction qui à son tour a une influence sur l'intention entrepreneuriale. D'autre part, le système éducatif, en assurant la formation entrepreneuriale, permet de doter les jeunes des compétences entrepreneuriales, de modifier leurs attitudes vis-à-vis de l'entrepreneuriat et d'influencer les normes sociales envers l'entrepreneuriat. Ainsi, le système éducatif en général et l'école en particulier ont un rôle prépondérant dans la sensibilisation, la formation et la transmission des valeurs entrepreneuriales (voir Verstraete, 1999 ; Krueger et Brazeal, 1994 ; Hernandez, 1999 ; Fortin, 2002 ; Fayolle, 2004 ; Gibb, 2005 ; GEM, 2014 ; Hernandez et Marco, 2006 ; Toutain et Verzat, 2017 ; Soussi et Fadili, 2018).

2.2. Revue des travaux empiriques

Plusieurs travaux empiriques se sont appuyés sur les modèles ci-dessus pour analyser les déterminants de l'intention entrepreneuriale (voir notamment Kolveried, 1996 ; Krueger et al., 2000 ; Emin, 2004 ; Tounés, 2006 ; Boissin et al., 2009 ; Maâlej, 2013 ; Guenoun et al, 2018).

L'étude de Kolveried (1996) a porté sur un échantillon d'une centaine d'étudiants norvégiens dans des écoles de commerce et a montré que l'intention d'entreprendre de ces étudiants norvégiens était corrélée avec les attitudes comportementales, les normes sociales et le contrôle comportemental, bien que l'influence des deux derniers groupes de facteurs soit plus importante que celle des variables liées aux attitudes.

Krueger et al. (2000) analysant le choix de carrière d'une centaine d'anciens étudiants des écoles de commerce aux Etats-Unis, ont montré que la faisabilité perçue et les attitudes déterminent l'intention entrepreneuriale. Comme pour l'étude de Kolveried (1996), ils ont trouvé que la faisabilité perçue a plus d'effets sur l'intention que les attitudes comportementales. Par contre, contrairement à l'étude ci-dessus, les résultats obtenus montrent que les normes sociales n'ont pas d'effet significatif sur l'intention entrepreneuriale.

Emin (2004), étudiant l'intention entrepreneuriale de sept cent quarante-quatre chercheurs publics en France, a obtenu des résultats similaires à ceux de Krueger et al. (2000). En effet, ils ont montré que le désir de créer une entreprise et la faisabilité perçue permettaient de prédire de manière significative l'intention d'entreprendre des chercheurs investigués tandis que l'influence de la norme sociale perçue n'était pas significative.

Pour sa part, Tounés (2006) a analysé l'intention entrepreneuriale de 178 étudiants français de niveau de troisième cycle. Les résultats obtenus montrent que les trois groupes de facteurs du modèle d'Ajzen (1991) expliquent l'intention entrepreneuriale, bien que certaines variables de ces composantes n'influencent pas de manière significative l'intention de créer une entreprise. Les variables les plus significatives ont trait aux attitudes et concernent l'existence d'une idée de projet plus ou moins formalisée et la recherche d'informations concernant l'idée de projet. Cette étude met aussi en évidence le fait que la formation à l'entrepreneuriat a un effet positif et significatif sur l'intention entrepreneuriale. Mais pour que l'impact de la formation soit élevé, l'étude souligne la nécessité que la formation soit orientée vers l'émergence des projets de création d'entreprises.

L'étude de Tounés (2006) montre également que la variable « existence d'un modèle d'entrepreneur » a un effet positif sur l'intention entrepreneuriale. Ce résultat a été conforté par l'étude de Blanchflower et Oswald (2007) portant sur des données d'enquête des pays de l'Union européenne, du Canada et des Etats-Unis, et qui montre que parmi les principaux déterminants de l'auto-emploi des jeunes ou du désir de le devenir, figure le modèle d'entrepreneur, notamment le fait qu'un de leurs parents est ou a été entrepreneur.

Pour leur part, Barbosa et al. (2010) ont étudié l'intention entrepreneuriale des étudiants brésiliens et français et ont analysé l'une des dimensions des modèles de l'intention

entrepreneuriale à savoir les perceptions des normes sociales, et plus particulièrement les perceptions culturelles. Les résultats obtenus ont montré que les perceptions culturelles n'ont aucune incidence sur l'intention entrepreneuriale.

Enfin, Maâlej (2013) en se basant sur le modèle de comportement planifié d'Ajzen (1991), a analysé les déterminants de l'intention entrepreneuriale des jeunes diplômés de l'école supérieure de commerce de Sfax en Tunisie. Les résultats obtenus montrent que les principaux déterminants de l'intention de créer une entreprise sont les attitudes associées au comportement et les perceptions des normes sociales. Par contre, les contraintes financières, la formation entrepreneuriale et tout ce qui concerne les perceptions du contrôle comportemental n'ont aucun effet significatif sur l'intention entrepreneuriale.

Ainsi, comme nous pouvons nous en rendre compte, dans l'ensemble, les travaux empiriques permettent de valider le modèle d'Ajzen (1991) mais les résultats sont contrastés en ce sens qu'ils mettent en avant certains groupes de facteurs plutôt que d'autres. En d'autres termes, l'influence sur l'intention entrepreneuriale de ces trois groupes des facteurs : attitudes, normes sociales et contrôle de comportement, varie d'une étude à l'autre. D'où l'intérêt de poursuivre les analyses en examinant les déterminants de l'intention entrepreneuriale dans le contexte des pays d'Afrique au sud du Sahara.

3.Méthodologie

3.1. Sources des données

Les données utilisées dans ce travail proviennent essentiellement d'une enquête de terrain menée auprès de 200 étudiants finalistes de l'enseignement supérieur dans les deux Congo, dont 100 étudiants en RDC et 100 autres étudiants en RC. L'enquête a eu lieu en août et septembre 2018. Les données ont été collectées au moyen d'un questionnaire qui a été administré en mode direct, c'est-à-dire en face à face entre l'enquêteur et l'enquêté. Le questionnaire a comporté des questions fermées. Ainsi, l'enquêteur posait les questions à l'enquêté qui répondait en choisissant une des réponses suggérées dans le questionnaire. Ce dernier comprenait des questions liées aux facteurs psychologiques des enquêtés, aux variables sociologiques et économiques ainsi qu'à certaines caractéristiques du système éducatif.

La taille de l'échantillon se justifie notamment par le délai assez court imparti à l'enquête ainsi que par les ressources matérielles limitées dont disposait la présente étude. En outre, les enquêtés ont été choisis de façon empirique. D'abord, des établissements d'enseignement supérieur et universitaire (ESU) ont été choisis par convenance en tenant compte de leur taille (nous avons choisi des institutions de grande taille) et de leur proximité par rapport à nos universités d'attache. Ainsi, nous avons retenu six institutions d'enseignement supérieur dont quatre en RDC et deux au Congo-Brazzaville. Ensuite, des étudiants finalistes du second cycle ont été investigués dans ces établissements tenant compte de la taille de l'échantillon et du poids de chaque établissement. Ainsi, la méthode d'échantillonnage étant empirique et non probabiliste, elle ne permet pas de généraliser les résultats à l'ensemble de la population d'étudiants des pays concernés. Les résultats doivent donc être interprétés avec prudence.

Par ailleurs, des entretiens ont été conduits avec les autorités académiques des institutions d'enseignement supérieur retenues en vue de cerner la place que leurs institutions accordent à la formation à l'entrepreneuriat. Dans cette perspective, le rôle du système éducatif a été opérationnalisé par les indicateurs suivants.

- Au niveau des établissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire : une politique de formation mettant l'accent sur l'entrepreneuriat ; la présence du cours d'entrepreneuriat à tous les niveaux du système éducatif ; le volume horaire consacré à son enseignement ; le nombre d'enseignants qualifiés (spécialistes en entrepreneuriat) ; l'existence des infrastructures dédiées à la formation (incubateurs, laboratoires) ; les pratiques pédagogiques mises en place.
- Au niveau des étudiants : le nombre de fois qu'on a suivi la formation en entrepreneuriat ; les échanges et discussions pour accroître le savoir-faire entrepreneurial ; la qualité du cours suivi en termes d'impact sur l'intention d'entreprendre.

3.2. Méthodes d'analyse

Nous avons mobilisé principalement deux méthodes pour analyser les données ainsi collectées, à savoir : la statistique descriptive et l'analyse économétrique. En effet, la statistique descriptive nous a permis de présenter les résultats obtenus au moyen des tableaux et de les interpréter à l'aide des fréquences calculées. D'autre part, nous avons estimé un modèle économétrique logistique pour analyser les déterminants de l'intention entrepreneuriale auprès des étudiants finalistes du second cycle de l'enseignement supérieur.

Ce modèle se présente de la manière suivante (voir Bourbonnais, 2009) :

$$\Pr(Y = 1/ X_1; X_2 ;...; X_n) = F(b_0 + b_1X_1 + b_2X_2 +.....+ b_nX_n)$$

Où les X_i sont les variables explicatives et les b_i sont les paramètres à estimer.

La variable dépendante de ce modèle est la probabilité liée à l'intention de se lancer en affaires. Ainsi, la variable Y est égale à 1 si l'individu a l'intention de se lancer en affaires au cours de cinq prochaines années et 0 sinon.

Le modèle comprend en outre trois types des variables indépendantes (X_i) à savoir les variables psychologiques (genre, filière d'études, compétences managériales, compétences entrepreneuriales, savoir technique, engagement et détermination), les variables sociologiques (éducation, soutien familial, modèle entrepreneurial, culture nationale) et les variables économiques (accès au crédit, dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat, fardeau administratif, accès au marché). Enfin, nous avons retenu une fonction de probabilité logistique.

4. Résultats et discussion

Nous présentons ci-dessous d'abord le profil des étudiants enquêtés. Ensuite, nous présentons les résultats de l'enquête sur le rôle du système éducatif dans la formation à l'entrepreneuriat. Enfin, nous examinons les déterminants de l'intention des jeunes étudiants à se lancer dans les affaires en RDC et en RC.

4.1. Profil des étudiants enquêtés

L'enquête a porté sur 200 étudiants dont 117 hommes (58 %) et 83 femmes (42 %). Près de trois quarts de ces étudiants ont moins de trente ans. Issus des filières de formation diversifiées, 74 % des répondants suivent la formation en sciences économiques et gestion, 14 % en sciences de l'ingénieur et 12 % dans d'autres disciplines (Droit, médecine, lettres).

Tableau 4 : Profil des étudiants finalistes de l'ESU

		RC	RDC	Total	
		Effectif	Effectif	Effectif	%
Genre	Féminin	37	46	83	41,5%
	Masculin	63	54	117	58,5%
Age	< 30 ans	82	63	145	72,5%
	30 ans et +	18	37	55	22,5%
Filière d'étude	Economie et gestion	83	65	148	74%
	Technique	7	21	28	14%
	Autres	10	14	24	12%
Cours d'entrepreneuriat	Oui	85	52	137	68,5%
	Non	15	48	63	31,5%
Modèle entrepreneurial	Oui	59	51	110	55%
	Non	41	49	90	45%

Source : Nos enquêtes du Projet OFE/UK Août-septembre 2018

Plus de deux étudiants sur trois ont suivi un cours ou un séminaire d'entrepreneuriat dans leur cursus académique contre un sur trois qui ne l'a pas suivi. Cependant, des différences notables existent en comparant les données de deux pays. En effet, les données de l'enquête montrent que près de la moitié d'étudiants de la RDC n'a pas suivi un cours d'entrepreneuriat alors que seulement 15% d'étudiants n'ont pas suivi ce cours en RC.

Enfin, près de six étudiants finalistes sur dix déclarent avoir dans leur famille ou entourage immédiat un modèle d'entrepreneur. Ce dernier est principalement un membre de la famille (parent, sœurs ou frères).

4.2. Système éducatif et formation entrepreneuriale en RDC et en RC

4.2.1. Attractivité entrepreneuriale des institutions de l'ESU

Dans les deux Congo, la formation en entrepreneuriat est plus développée dans les universités privées que dans les universités publiques. En effet, à l'Université Kongo (UK) comme à l'Université Protestante au Congo (UPC), un volume horaire total de 75h est consacré à cet enseignement contre 45h dans les universités publiques. De plus, deux formations (contre une dans le public) en entrepreneuriat sont assurées aux étudiants au cours de leur cursus académique : un cours en graduat et un séminaire en licence.

En revanche, dans les grandes écoles de gestion (publiques comme privées), les enseignements d'entrepreneuriat deviennent des belles occasions d'affaires. Des filières entières sont ouvertes pour accueillir et former les étudiants qui désirent se lancer en affaires.

Cependant, malgré l'engouement que continue de susciter l'enseignement de l'entrepreneuriat dans les institutions congolaises de l'ESU, il sied de constater en accord avec Carrier (2009) que les cours et les approches pédagogiques traditionnels (cours magistraux + évaluation sommative) restent encore des outils pédagogiques dominants pour la formation en entrepreneuriat. Pourtant, comme le fait remarquer Gibb (2005), l'enseignement de l'entrepreneuriat à ce niveau devrait être soutenu par une pédagogie « active » permettant la transmission des savoirs à partir des interactions entre tous les acteurs impliqués dans la réussite d'un projet entrepreneurial.

Tableau 5 : Quelques indicateurs d’appréciation de l’attractivité entrepreneuriale des institutions de l’ESU dans les deux Congo

	République Démocratique du Congo/RDC				République du Congo/RC	
	UNIKIN	UPC	UK	ISC/Gombe	UMNG	ESGAE
Brève présentation de l’institution d’ESU	Université publique créée en 1954. Environ 26 000 étudiants	Université privée créée en 1994. Environ 8 000 étudiants	Université privée créée en 1990. Environ 4 000 étudiants	Ecole publique de gestion créée en 1964. Environ 15 000 étudiants	Université publique créée en 1971. Environ 20 000 étudiants	Ecole privée de gestion Créée en 1993. Environ 3 000 étudiants
Politique explicite en entrepreneuriat (mission)	Aucune	FASEG axée sur l’entrepreneuriat	FASEG axée sur l’entrepreneuriat	Un Département d’entrepreneuriat	FSE, un Master d’Economie et organisation de l’entreprise et un Institut Supérieur de Gestion(ISG) affilié à l’UMNG	Un Département d’entrepreneuriat
Niveau de formation et volume horaire	Graduat HT = 30 et TP = 15	Graduat/licence HT= 30 et TP= 45	Graduat/licence HT= 30 et TP = 45	Graduat/licence HT= 30 et TP= 60	Graduat (Licence1 et Master) HT= 30 et TP =15	Graduat/licence/Master HT =45 et TP= 60
Intitulé officiel du cours	Entrepreneuriat et PME	Entrepreneuriat et innovation	Entrepreneuriat et PME	Esprit d’entreprise	-Notions d’entrepreneuriat - Entrepreneuriat	-Entrepreneuriat et créativité

*Culture entrepreneuriale des jeunes étudiants et rôle de l'enseignement supérieur
en République du Congo et en République démocratique du Congo*

Nombre de spécialistes	Deux Docteurs	Deux Docteurs	Trois Docteurs	Un Docteur	Deux Docteurs	Deux Docteurs
Infrastructures dédiées à l'entrepreneuriat	Aucune	Un Centre PME microfinance	Un Centre PME et Un Incubateur	Projet d'Incubateur	Aucune	Un incubateur en gestation
Pédagogie d'enseignement	Classique (cours magistraux + évaluation)	Classique (cours magistraux + évaluation)	axée sur le projet monté en équipe et incubé à l'I&F	axée sur le projet monté en équipe	Classique (cours magistraux + évaluation)	axée sur le projet monté en équipe

Source : Auteurs à partir d'une revue documentaire et d'entretiens avec les autorités de l'ESU des deux Congo (RDC et RC), Brazzaville et Kinshasa, 2018

Sigles : -UNIKIN : Université de Kinshasa ;

-UK : Université Kongo, Mbanza-Ngungu, Province du Kongo central (RDC)

-UPC : Université Protestante au Congo, Kinshasa(RDC)

-ISC : Institut Supérieur de Commerce, Matadi, Province du Kongo central (RDC)

-UMNG : Université Marien Ngouabi, Brazzaville(RC),

-ESGAE : Ecole Supérieure de Gestion et d'Administration des Entreprises, Brazzaville (RC)

- HT : heures théoriques

- TP : Heures des travaux pratiques

4.2.2. Attrait perçu de l'enseignement de l'entrepreneuriat

Les résultats de l'enquête révèlent que le système éducatif congolais est loin d'être entrepreneurial dans le sens de Verzat (2007). En effet, sur les 137 répondants ayant suivi un enseignement de l'entrepreneuriat, 34 répondants (25%) seulement estiment que cette formation avait un impact positif sur leur désirabilité et faisabilité d'entreprendre au terme de leur formation académique. Pour la majorité (75%), le cours d'entrepreneuriat suivi n'a eu que peu d'impact sur leur intention d'entreprendre.

Tableau 6 : Perception des étudiants sur le cours d'entrepreneuriat

		Effectifs			Pourcentage		
		RC	RDC	Total	RC	RDC	Total
Cours d'entrepreneuriat	Oui	85	52	137	85%	52%	68,5%
	Non	15	48	63	15%	48%	31,5%
Pratiques pédagogiques	Active	15	4	19	17,6%	7,7%	12,7%
	Classiques	70	48	118	82,4%	92,3%	87,3%
Impact du cours	Nul/Faible	63	40	103	74,1%	76,9%	75,5%
	Positif	22	12	34	25,9%	23,1%	24,5%

Source : Nos enquêtes du Projet OFE/UK en RDC et en RC, Août-Septembre 2018

Cet état des choses a été expliqué notamment par Benié et Soungari (2017) et Tounés (2006). En effet, pour Benié et Soungari (2017), une formation trop théorique, avec des pratiques pédagogiques trop classiques, ne permet pas aux étudiants de créer une entreprise au terme de leur formation académique en entrepreneuriat. Tounés (2006) pour sa part a montré que, pour être efficace, la formation en entrepreneuriat doit être orientée vers l'émergence des projets de création d'entreprise par les étudiants. Or, la grande majorité (87%) des étudiants enquêtés et ayant répondu à cette question estime que les pratiques pédagogiques du cours d'entrepreneuriat en RC et en RDC sont théoriques et donc non adaptées pour permettre aux étudiants de tirer pleinement les dividendes de ce cours.

4.3. Résultats de l'estimation du modèle d'intention entrepreneuriale

4.3.1. Intention et temps de se lancer en affaires

Près de neuf répondants sur dix ont manifesté l'intention d'entreprendre à la fin de leur formation universitaire. Parmi eux, les intentions des hommes (57%) sont plus élevées que celles des femmes (43%). Par ailleurs, 47% de répondants ayant l'intention d'entreprendre souhaitent passer à l'acte dans trois ans ou plus, 45% entre un et deux ans et seulement 8 % estiment être prêts à passer à l'acte dans le très court terme, c'est-à-dire dans moins d'un an.

Tableau 7 : Intention et temps de se lancer en affaires

	Intention entrepreneuriale		Temps perçu pour passer à l'acte		
	Oui	Non	Moins d'1 an	1 à 2 ans	3 ans ou plus
RDC	80	20	8	44	28
RC	97	3	6	35	56
Total	177	23	14	79	84
Total (%)	88,5%	11,5%	8%	45%	47%

Source Nos enquêtes du Projet OFE/UK Août-Septembre 2018

Ainsi, cette étude révèle une forte intention entrepreneuriale des étudiants à se lancer en affaires (88,5%), malgré le fait que le passage à l'acte de création ne pourra se faire que tardivement (deux ans après pour près de deux répondants sur cinq). Ce résultat trouvé pour la RDC et la RC vient corroborer le constat mis en exergue par Dzaka et Mabenge (2018, pp.111-112) sur l'existence d'une dynamique entrepreneuriale des jeunes africains. En effet, selon ces auteurs, 72% des jeunes sont attirés par l'entrepreneuriat et 75% de la population en âge de travailler estiment que l'entrepreneuriat serait un bon choix de carrière. Toutefois, il convient de mentionner que l'intention entrepreneuriale ne se traduit pas nécessairement par l'acte de création d'entreprise. En effet, des études ont montré que souvent moins de 10% seulement d'individus ayant manifesté l'intention de créer une entreprise passent à l'acte en créant effectivement leur entreprise (voir Tounés, 2006, p.63).

Cependant, comme le laisse supposer leur jeune âge, les étudiants visités ont une expérience professionnelle limitée et ne peuvent s'orienter que vers des activités faiblement créatrices de la valeur et qui exigent peu de ressources financières comme capital de départ. Le commerce de détail (34 %), les services à la personne (23 %), les services aux entreprises et à la communauté (22%), l'agriculture et élevage (14 %) sont les secteurs les plus privilégiés par ces aspirants entrepreneurs. Il s'agit en fait des activités à rentabilité immédiate.

Toutefois, il y a lieu de relever ici que d'autres travaux (Dzaka et Mabenge 2018, BAD-OCDE-PNUD, 2017) relèvent que quelques jeunes entrepreneurs d'Afrique centrale se sont récemment lancés dans des activités à forte valeur telle que l'économie numérique qui commence à émerger dans les deux Congo (voir Encadré infra).

Encadré : Les jeunes au cœur de l'émergence de l'économie numérique en Afrique Centrale : cas de Véronique Mankou du Congo Brazzaville, le père de la première « tablette » africaine

Véronique Mankou, du Congo Brazzaville, vingt-sept ans (en 2014), fait partie de cette génération d'entrepreneurs pour lesquels tout semble possible. Il est le président-fondateur de la société congolaise VMK (« Vou Mou Ka », soit « Réveillez-vous », en dialecte kikongo, version SMS), créée en 2009. Une sorte d'ovni du secteur des télécoms dans son pays. Il est aussi le père de la première « tablette » africaine, la Way-C, lancée en décembre 2011, du premier smartphone

africain, Elikia (« Espoir » en lingala, une des langues nationales du Congo et de la RDC), mis sur le marché fin 2012, et de l'ElikiaMokè, un portable polyvalent plus usuel, sorti en septembre dernier et déjà le plus acheté au Congo, selon son concepteur. Des produits qui trahissent une obsession et son grand dessein : mettre à la disposition du plus grand nombre d'Africains des outils de communication de qualité, capables de rivaliser avec les grandes marques, mais à un prix abordable. Dans un monde où le principe des terminaux à bas prix liés à des abonnements ou forfaits proposés par les opérateurs téléphoniques n'existe pas, il fallait des produits « secs » attractifs : la Way-C de 7 pouces fonctionnant avec Android 2.3 coûte moins de 200 euros, l'Elikia, qui utilise une version personnalisée du logiciel libre Android le plus utilisé au monde, 115 euros, et le petit Mokè, 38 euros. Prolongement logique de cette démarche, celui qui doit son étonnant prénom à la passion d'amis de ses parents pour Shakespeare a pour souci constant de mettre en avant sur son VMK Market les applications mises au point par des développeurs africains... au service des Africains.

Ce jeune entrepreneur en guerre contre la fracture numérique a vite été repéré sur le continent. Dès 2011, il recevait à Abidjan le prestigieux Africa Telecom People Award pour « la meilleure initiative privée ». En 2013, « Forbes » le classait dans le Top 30 des « meilleurs entrepreneurs africains de moins de 30 ans », et l'hebdomadaire économique et financier « Les Afriques » le plaçait dans son Top 12 des « hommes de l'année en Afrique ».

Celui qui, fils d'une institutrice et d'un ingénieur du pétrole, s'est lancé à vingt ans dans la conception d'un ordinateur portable à 200 euros souligne pourtant « ne pas avoir suivi un long cursus, titulaire d'un simple Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en maintenance de réseaux à Pointe-Noire [la capitale économique du Congo]. Ce qui ne l'empêchera pas d'entrer comme architecte réseau chez un fournisseur d'accès Internet, de créer un moteur de recherche et une petite start-up qu'il revendra à un Français pour 15.000 euros, ni d'entrer rapidement en 2008, parallèlement à ses activités informatiques, comme conseiller en charge des TIC au cabinet d'un ministre des PTT et des Nouvelles Technologies alerté par la vitalité et la créativité du jeune technicien.

Entreprises asiatiques en soutien

Ensuite, Véronne Mankouva mettre au point une sorte de grand iPhone : une tablette tactile. Il y consacrera beaucoup de temps et 130.000 euros en recherche et développement. Une dizaine d'entreprises, toutes asiatiques, sont intervenues sur ce projet. Les banques quant à elles l'éconduiront plus ou moins poliment : trop jeune, et « un peu fou » !..., mais le gouvernement congolais, pour qui il n'est pas vraiment un inconnu, lui apportera opportunément une aide de 700.000 USD. Conçue à Brazzaville, la tablette sera fabriquée à Shenzhen - comme le sont les produits d'Apple - pour des raisons de coût et de qualité de main-d'oeuvre. A l'arrivée, la Way-C, un « bon produit » deux fois plus puissant que la première version de l'iPad, selon les spécialistes, fait grand bruit lors de son lancement en décembre 2011. La route était ouverte. Elikia naîtra ainsi un an plus tard (90.000 Euros d'investissements) et le petitMokè à la fin de l'été 2013.

Aujourd'hui, VMK a pris son allure de croisière, même si la société qui comptera une cinquantaine de collaborateurs à Brazzaville, en ce début 2014, a visiblement pris un peu de retard sur le développement imaginé par Véronne Mankou, qui comptait vendre 10.000 tablettes et 50.000 smartphones par an. La distribution internationale se déploie plus lentement que prévu. Malgré les goulots d'étranglement des infrastructures de la téléphonie et d'Internet,

l'environnement global du métier est positif. Déjà rodé au saut technologique du paiement et au transfert d'argent par mobile, sollicité par les e-services naissants, fort d'une classe moyenne de plus de 300 millions de personnes et d'une classe « intermédiaire » du même ordre, le marché africain de la téléphonie mobile croît au rythme record de 20 % par an. Une « explosion » et un « événement majeur », rappelle le cabinet de conseil Bearing Point. Véronne Mankou souhaite évidemment accompagner ce mouvement... en contrôlant toute la chaîne sur le modèle Apple, de la conception à la distribution. « Véronne Mankou construit quelque chose », juge un responsable financier régional. Sur ce marché de masse, « il va permettre d'équilibrer l'offre et la demande en matière d'infrastructures en apportant du volume », estime Luc Missidimbazi, coordonnateur du projet CAB (Central Africa Backbone) Congo.

Le « made in Congo » pour bientôt

Son plan de vol est ambitieux. Sur le plan commercial, VMK va développer dès cette année des VMK Stores en joint-venture en RDC, au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Rwanda (dans 8 villes au total), puis dans 5 pays africains par an à partir de 2015. Sur le plan industriel, 2014 a été l'année du big bang avec le début de la relocalisation de la production à Brazzaville, qui commencera dans un premier temps par le Mokè. L'aménagement d'un bâtiment dans le quartier de Mpila, près du port sur le fleuve Congo, qui regroupera bureaux et chaînes de montage, sera terminé à la fin janvier. Les machines, qui doivent être financées par le gouvernement, arriveront en mars pour une mise en route du « made in Congo » en juin. Explication de ce qui est aujourd'hui possible et qui ne l'était pas auparavant : la main-d'oeuvre congolaise est désormais 15 % moins chère qu'en Chine, et, surtout, les droits de douane dissuasifs sur les importations de composants devraient subir une baisse : « On va essayer de desserrer les contraintes fiscales sur les intrants. C'est acquis sur le plan politique », confie-t-on en haut lieu à Brazzaville. Reste le problème des ressources humaines et des qualifications. Le futur industriel diversifie par ailleurs encore son offre. Il a mis au point une tablette éducative, également valable pour l'agriculture et la santé, « parmi les moins chères du monde » (60 euros), dont Orange a déjà commandé 150 exemplaires pour une action en faveur d'écoliers de Niamey au Niger. Il a réalisé par ailleurs pour 2015 le projet « de mettre la technologie informatique dans tous les foyers en Afrique pour moins de 100 euros ». VMK ne peut, en effet, se contenter des terminaux téléphoniques à bas coût. Depuis ses innovations, la concurrence s'est déchaînée en matière de mobiles low-cost en direction des pays émergents : le géant chinois du smartphone, associé à Microsoft, a lancé son « Huawei 4 Africa »; Samsung ses terminaux « Built for Africa »; Motorola son Moto G à destination des émergents; même Apple s'y est mis avec son iPhone 5 C... « Les prix des terminaux sont en train de s'effondrer », observe Marc Rennard, directeur exécutif de la zone Afrique, Moyen-Orient et Asie chez Orange.

*Véronne Mankou est déjà une figure respectée au Congo. Par les Congolais d'abord, fiers d'utiliser ses productions, mais surtout sensibles à sa personnalité et sa démarche. Atypique, « **il apparaît comme un modèle dans les universités, un motif d'espérance pour les jeunes** », explique un journaliste. Toujours à court d'argent dans ce qui ressemble encore à une start-up, il tient ses distances. Il voit grand, à l'échelle du continent, « Je suis jeune, j'ai le temps », dit-il. Ce qui ne l'empêche pas de rêver : « Si VMK entre un jour en Bourse, ce sera sur le Nasdaq. Ce sera la première entreprise congolaise à le faire. »*

Source : Adapté de [Daniel Bastien](#) in [Les Echos.fr](#) du 20/01/2014

4.3.2. Déterminants de l'intention d'entreprendre

Le tableau suivant présente les résultats de l'estimation sur les déterminants de l'intention entrepreneuriale des jeunes étudiants en RC et en RDC.

Les résultats montrent que les compétences entrepreneuriales, l'engagement et la détermination sont les principaux facteurs déterminants de l'intention d'entreprendre des étudiants finalistes. En effet, l'engagement et la détermination sont deux variables qui influencent positivement les attitudes des étudiants vis-à-vis de l'entrepreneuriat et qui, de ce fait, ont un impact positif sur la désirabilité et l'intention entrepreneuriale des étudiants.

Le deuxième facteur qui affecte positivement l'intention entrepreneuriale concerne les compétences entrepreneuriales. En effet, celles-ci affectent positivement les perceptions des étudiants sur le contrôle comportemental. Les aptitudes entrepreneuriales permettent aux étudiants d'avoir la maîtrise sur leur projet entrepreneurial, ce qui augmente leur perception vis-à-vis de la faisabilité du projet.

Ce résultat est important dans la mesure où il met en évidence l'importance de la formation entrepreneuriale pour accroître l'intention d'entreprendre auprès des étudiants. Cependant, comme il a été souligné ci-dessus, les cours d'entrepreneuriat ne doivent pas seulement se limiter à la sensibilisation des étudiants, mais plutôt ils doivent permettre à accompagner les étudiants dans leur projet entrepreneurial ; ce qui leur permettra d'acquérir des compétences et d'augmenter leurs perceptions sur la faisabilité et le contrôle de leur projet d'entreprise.

Tableau 8 : Résultats de l'estimation d'un modèle logistique

FACTEURS		Coefficient	Ecart type	Wald	Signification	Exp(B)
Psychologiques	Genre	-1,194	0,724	2,720	0,099	0,303
	Filière d'étude	0,320	0,591	0,292	0,589	1,376
	Compétence entrepreneuriale**	0,905	0,365	6,145	0,013	2,471
	Compétence managériale	-0,198	0,399	0,246	0,620	0,820
	Savoir technique	-0,006	0,380	0,000	0,986	0,994
	Engagement et détermination***	-1,136	0,300	14,327	0,000	0,321
Sociologiques	Culture nationale (Pays)	-0,552	0,971	0,323	0,570	0,576
	Modèle entrepreneurial	0,626	0,688	0,828	0,363	1,871
	Ecole (Cours d'entrepreneuriat)	0,165	0,850	0,038	0,846	1,180
	Implication familiale	-0,115	0,665	0,030	0,862	0,891
	Tradition familiales des affaires	-0,691	0,995	0,482	0,488	0,501
Economiques	Autres (Accès au marché)	-13,898	9323,577	0,000	0,999	0,000
	Fardeau administratif	0,412	0,240	2,944	0,086	1,509
	Accès aux crédits & subventions	-0,273	0,213	1,641	0,200	0,761
	Dispositifs d'accompagnement	0,149	0,253	0,347	0,556	1,161
	Constante	14,239	9323,577	0,000	0,999	1527966,499

Source : Les auteurs, 2018, sur base des données des enquêtes du projet OFE/UK

Les coefficients associés aux autres variables ne sont pas significatifs au seuil de 5%. En particulier, toutes les variables liées aux perceptions des normes sociales n'ont pas d'effet sur l'intention entrepreneuriale. En effet, avoir un modèle entrepreneurial n'influence pas l'intention de créer une entreprise. De même, l'aide familiale n'influence pas l'intention entrepreneuriale. En outre, aucune variable économique n'a d'effet sur l'intention entrepreneuriale. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que la plupart d'étudiants investigués ne disposent pas encore de projet d'affaires ou d'idée de projet plus ou moins formalisé, et par conséquent, ils n'ont pas encore suffisamment de connaissances sur l'ampleur des difficultés auxquelles ils pourront être confrontés (voir Tounés, 2006, p.63). Enfin, le genre n'influencerait pas l'intention entrepreneuriale des jeunes étudiants. En d'autres termes, le fait d'être un étudiant ou une étudiante n'a aucun effet sur l'intention de créer une entreprise. Ce résultat signifierait que, d'une part, les attitudes à l'égard de la création d'entreprise ne dépendent pas du sexe et que, d'autre part, les normes sociales perçues n'affecteraient pas négativement la désirabilité et la faisabilité comportementales des femmes dans les deux pays étudiés.

Conclusion

La présente étude avait pour objectif, d'une part, de voir si le système éducatif en RC et en RDC participe de manière efficace à la formation entrepreneuriale des jeunes étudiants et, d'autre part, d'évaluer le degré d'intention d'entreprendre des jeunes étudiants finalistes de l'ESU en RDC et en RC ainsi que les facteurs qui déterminent l'intention d'entreprendre de ces jeunes, en vue d'aboutir à une « université entrepreneuriale ».

Sur le plan méthodologique, ce travail s'est appuyé sur les données d'une enquête de terrain réalisée en RDC et en RC en 2018 auprès de 200 étudiants finalistes de l'ESU. L'enquête a été complétée par des entretiens menés auprès des universités et instituts supérieurs pour cerner la place que ces institutions accordent à l'enseignement de l'entrepreneuriat. Les données d'enquête ont fait l'objet d'une analyse descriptive et d'une étude économétrique. En effet, l'analyse statistique descriptive nous a permis notamment de décrire le système éducatif de deux pays étudiés tandis que l'étude économétrique basée sur un modèle logistique nous a permis d'évaluer les déterminants de l'intention entrepreneuriale des étudiants investigués.

L'étude a permis de mettre en évidence les résultats suivants. D'une part, 68,5 % des étudiants visités ont suivi au moins un cours sur l'entrepreneuriat pendant leur cursus mais 75 % de ces étudiants estiment que ce cours n'a eu aucun impact sur leurs compétences entrepreneuriales. Ce résultat a été confirmé par l'étude économétrique qui a montré que le cours sur l'entrepreneuriat ne permet pas d'expliquer de manière significative l'intention d'entreprendre de jeunes étudiants. Ce résultat peut se comprendre par le fait que le cours d'entrepreneuriat est essentiellement un cours de sensibilisation et qu'il est dispensé de façon théorique en utilisant les méthodes pédagogiques traditionnelles. Nous pouvons ainsi affirmer que le système éducatif de l'ESU en RDC et en RC n'est pas entrepreneurial en ce sens qu'il ne participe pas ou peu à la formation de la culture entrepreneuriale dans ces deux pays.

D'autre part, alors que plus de 88 % des étudiants investigués ont l'intention de créer une entreprise dans l'avenir, les résultats de l'estimation du modèle d'intention indiquent que seulement deux variables incluses dans le modèle expliquent de manière significative l'intention entrepreneuriale des étudiants. Il s'agit des compétences entrepreneuriales d'une part, et de l'engagement et de la détermination des étudiants, d'autre part. La première variable a un effet positif sur la faisabilité et la perception que l'étudiant aura le contrôle sur le comportement de création de l'entreprise tandis que la deuxième variable influence positivement les attitudes des étudiants vis-à-vis de l'acte de création de l'entreprise et, donc, leur désirabilité.

Les résultats de cette étude montrent que les perceptions des normes sociales n'ont aucun effet significatif sur l'intention de créer une entreprise. En effet, le fait que les étudiants connaissent un modèle d'entrepreneur et l'aide qu'ils peuvent recevoir de leurs parents n'affectent pas positivement leur intention d'entreprendre. De même, les variables économiques n'ont pas d'effet significatif sur l'intention de créer une entreprise. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que la plupart des étudiants n'ont pas encore d'idées de projet ou de projets d'entreprise plus

ou moins formalisés et donc, ils n'ont pas encore pleinement conscience de l'ampleur des difficultés qu'ils auront à surmonter lors du passage à l'acte de la création d'entreprise.

De ce qui précède, quelques recommandations peuvent être formulées à l'endroit des pouvoirs publics des deux Congo. D'abord, il a été observé que l'enseignement de l'entrepreneuriat ne contribue pas à la formation de la culture entrepreneuriale. Pour faire face à cette situation, il conviendrait que cet enseignement soit réformé en impliquant de préférence des partenaires techniques et financiers (PTF) et les partenaires du secteur privé (y compris les multinationales originaires du Nord et du Sud opérant localement dans les activités à forte valeur ajoutée). En effet, il ne s'agit pas seulement de donner un cours de sensibilisation à l'entrepreneuriat mais aussi, et surtout, de dispenser aux étudiants des formations d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Ces formations devraient être orientées vers l'émergence des projets d'entreprise par les étudiants, ce qui permettra de doter les étudiants de véritables compétences entrepreneuriales. Pour ce faire, nous suggérons notamment l'implantation généralisée des incubateurs d'entreprises et pépinières d'entreprises au sein des Universités et des Instituts d'enseignement supérieur, en particulier au profit des étudiants des filières dédiées aux sciences économiques et de gestion, ainsi que ceux des sciences de l'ingénieur.

Ensuite, bien que les facteurs économiques ne semblent pas déterminer l'intention entrepreneuriale des étudiants, il est néanmoins important, pour les gouvernements, d'assainir le climat des affaires qui est très mauvais dans les deux pays étudiés, en vue de faciliter l'acte de la création d'entreprise par les jeunes, dans le cadre d'une dynamique fondée sur « l'Université entrepreneuriale ».

Enfin, quelques pistes peuvent être avancées pour les recherches futures. D'une part, alors que l'intention d'entreprendre est très élevée parmi les étudiants, seulement deux variables arrivent à expliquer cette intention. Il est donc nécessaire d'approfondir l'analyse en vue de dégager d'autres facteurs qui expliquent l'intention d'entreprendre en RDC et en RC. D'autre part, des études ont montré que le taux effectif de création d'entreprise par les anciens étudiants est souvent très faible. D'où l'intérêt d'étudier les facteurs qui permettent d'expliquer le passage de l'intention à l'acte de création de l'entreprise.

Pour terminer, une autre piste de recherche intéressante consisterait à réfléchir sur le rôle du partenariat public-privé dans l'accompagnement entrepreneurial des jeunes en vue de la création d'entreprises dans les activités à forte valeur ajoutée, notamment l'économie numérique et l'économie verte. Cette piste de recherche est non seulement pertinente pour les deux Congo, mais mériterait d'être étendue aux autres pays francophones d'Afrique, en s'inspirant des expériences réussies en ce domaine dans certains pays comme le Maroc et la Tunisie, à travers la promotion, via des Partenariats Public-Privé, des réseaux de pépinières d'entreprises et de réseaux de technopoles, en faveur des jeunes porteurs de projets innovants ou créateurs d'entreprises, ainsi que l'ont décrit récemment Dzaka-Kikouta et Mabenge (2018), en vue de la généralisation d'une dynamique qui permettrait d'assurer l'essor et la pérennisation de « l'Université entrepreneuriale » en Afrique francophone.

Bibliographie

- Ajzen, I. (1991). “The theory of planned behavior”, *Organizational and Human Decision Processes*, vol. 50, pp. 179-211.
- BAD (2018), Rapport annuel, www.afdb.org/documents/rapport-annuel-2018.
- BAD/OCDE/PNUD (2017). Perspectives économiques en Afrique 2017: entrepreneuriat et industrialisation. www.africaneconomicoutlook.org/fr
- Banque mondiale (2019), World Development Indicators database.
- Banque mondiale (2020), *Doing Business 2020: comparing business regulation in 190 economies*, Groupe de la Banque Mondiale, Washington D.C.
- Barbosa S.D., W.M. De Oliveira, A. Fayolle et F.V. Barbosa (2010), « Perceptions culturelles et intention d’entreprendre : une comparaison entre des étudiants brésiliens et français », *Revue internationale P.M.E.*, vol.23, no.2, pp.9-41.
- Benié, H. et Y. Soungari (2017). « Education à l’entrepreneuriat et propension à entreprendre en contexte de formation professionnelle en Côte d’Ivoire ». *European Scientific Journal*, 13 (28), pp. 57-81.
- Benoun, M. et P. Senicourt (1980). L'aide à la création et au développement des entreprises nouvelles. Comparaison internationale, FNEGE-ESCP, Paris.
- Blanchflower, d., et a. Oswald (2007). “What Makes a Young Entrepreneur?”. *IZA Discussion Paper Series*, No.3139.
- Boissin J-P., B. Chollet et S. Emin (2009), « Les déterminants de l’intention de créer une entreprise chez les étudiants : un test empirique », *Management*, vol. 12, no.1, pp.28-51.
- Bourbonnais, R. (2009). *Econométrie*, 7^e édition, Dunod, Paris.
- Carrier, C. (2009). « L’enseignement de l’entrepreneuriat: au-delà des cours magistraux, des études de cas et du plan d’affaires ». *Revue de l’Entrepreneuriat*, 8 (2), pp. 17-33.
- Dzaka-Kikouta, T. et C. Mabenge, (2018), « Enjeux de l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes en Afrique Francophone », In B. Boudarbat (Sous la Direction de), *La Francophonie économique1: Situation économique en Afrique Francophone : enjeux et perspectives*, Montréal, Observatoire de la Francophonie économique de l’Université de Montréal, pp. 109-141
- Emin, S. (2006). « La création d’entreprise: une perspective attractive pour les chercheurs publics? ». *Revue Finance Contrôle Stratégie*, 9(3), pp. 39-65.
- Fayolle, A. (2004). *Entrepreneuriat : apprendre à entreprendre*, Dunod, Paris.
- FMI (2020), Perspectives Economiques Régionales : Afrique subsaharienne, COVID-19 : une menace sans précédent pour le développement, Avril, Washington DC, 31p, www.imf.org
- Fortin, P-A (2002). *La culture entrepreneuriale : un antidote à la pauvreté*. Collection Entreprendre, Éditions Transcontinental., Charlesbourg., Montréal.
- GEM, (2014). *Global Report*, Global Entrepreneurship Monitor.

- Gibb, A. (2005). "Toward the Entrepreneurial University: Entrepreneurship Training as a Lever for Change", Policy Paper 3, National Council for Graduate Entrepreneurship (National Centre for Entrepreneurship in Training), Coventry, Royaume Uni.
- Guenoun, A., N.Segueni-Djamane et G.Benyahia-Taibi (2017). « L'intention entrepreneuriale chez les étudiants : enquête auprès d'un échantillon d'étudiants de l'université d'Oran 2 », *Les Cahiers du Cread*, vol. 33, n° 121.
- Halabisky, D. (2012). "Entrepreneurial Activities in Europe - Youth Entrepreneurship", OECD *Employment Policy Papers*, No. 1, OECD Publishing, Paris.
- Hernandez, E.M. (2001). *L'entrepreneuriat : approche théorique*, l'Harmattan, Paris.
- Hernandez, E.M. (2010). *L'entrepreneur : une approche par les compétences*, Editions EMS, Paris.
- Hernandez, E.M. et L. Marco, (2006). « L'entrepreneuriat et les théories de la firme », *Revue française de gestion*, vol. 34, n°138, pp.127-144.
- Hernandez, E-M. (1999). *Le processus entrepreneurial. Vers un modèle stratégique d'entrepreneuriat*. L'Harmattan, Paris.
- Karadzic, V., R. Drobnjak, et M. Reyhani (2015), "Opportunities and challenges in promoting youth entrepreneurship in Montenegro", *International Journal of Business and Economic Sciences Applied Research*, 8(3), pp.13-20.
- Kolveried L. (1996), "Prediction of employment status choice intentions", *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol.20, no.3, pp.47-57.
- Krueger N., M.D. Reilly et A.L. Carsrud (2000), "Competing models of entrepreneurship intention", *Journal of Business Venturing*, 15, pp.411-432.
- Krueger, N. F. et D.V. Brazeal (1994). "Entrepreneurship Potential and Potential Entrepreneurs", *Entrepreneurship Theory and Practice*, 18 (3), 91-104.
- Krueger, N.F. (1993). "The impact of prior entrepreneurial exposure on perceptions of new venture feasibility and desirability", *Entrepreneurship theory and practice*, 18 (1), pp.5-21.
- Léna, I. (2011). « L'intention entrepreneuriale des étudiantes, cas du Liban », *revue Gestion et Management*.
- Maâlej A. (2013). « Les déterminants de l'intention entrepreneuriale des jeunes diplômés », *Revue Gestion et Organisation*, 5, pp.33-39.
- Minichiello, F. (2016). « Favoriser l'entrepreneuriat par l'éducation : une priorité internationale », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n°72, p. 12-14.
- OIT (2020a), *Global Employment trends for youth 2020: technology and the future of jobs*, International Labor office, Geneva.
- OIT (2020b). ILOSTAT country profile, ilo stat database, <https://www.ilo.org/ilostat/>
- PNUD (2016). Annual Report: Human Development for Everyone, New York, 272p.
- Rasmussen E-A. et R. Sorheim (2006). « Action-based entrepreneurship education », *Technovation*, N°26, p. 185–194.
- Roukatou, É.-A. (2015). « La femme entrepreneure au Cameroun: profil, problèmes et typologie ». *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 10p.

- Senicourt P. et T. Verstraete (2000). « Apprendre à entreprendre : typologie à quatre niveaux pour la diffusion d'une culture entrepreneuriale au sein du système éducatif », *Reflets et perspective de la vie économique*, tome XXXIX, n° 4, pp. 131-140.
- Shapiro, A. et L. Sokol (1982). « The social dimensions of entrepreneurship ». *Encyclopedia of Entrepreneurship*, Englewoods Cliffs, Prentice Hall inc., pp. 72-90.
- Soussi, L.H. et M.H. Fadili, (2018). « Le rôle de l'université dans le développement de l'intention entrepreneuriale chez les étudiants », *Revue africaine de management*, 2 (3), pp. 27-35.
- Tchouassi, G., et al., (2018). « Connaissances entrepreneuriales des jeunes et des femmes et développement économique », *Revue internationale des Sciences de l'Organisation*, 5 (1) pp. 57-79.
- Tounés, A. (2006). « L'intention entrepreneuriale des étudiants: le cas français ». *La Revue des sciences de gestion*, 3 (219), pp. 57-65.
- Toutain, O. et C. Verzat (2017). L'entrepreneuriat et la jeunesse, un sujet en quête de sens. *Entreprendre & Innover*, 33, pp. 5-9.
- Verstraete, T. (1999), *Entrepreneur : connaître l'entrepreneur, comprendre ses actes*, L'Harmattan, Paris.
- Verzat, C. (2009), « Université entrepreneuriale n'est pas un oxymoron », *L'Expansion Entrepreneuriat*.

ANNEXE 1 :

**QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX DIPLÔMÉS (OU FINALISTES) DE L'ESU
(Projet de recherche : Entrepreneuriat des jeunes dans deux pays membres de l'OHADA :
Congo Brazzaville et Congo-Kinshasa)**

I. PROFIL DE L'ENQUÊTÉ (ETUDIANT FINALISTE DU SECOND CYCLE)

Genre : Masculin / / Féminin / /

Age :

Université ou Institut :

Filière d'étude : Economie & gestion / / Technique / / Autre /

Présence d'un entrepreneur dans la famille : Oui / / Non / /

Si oui, lien de parenté avec ce dernier : Parents / / Frère ou sœur / / Autre /

II. INTENTION ENTREPRENEURIALE

Q 1) Avez-vous l'intention de créer un jour une nouvelle entreprise ?

- Oui / /
- Non / /

Si non, passez directement à **Q4** pour indiquer les causes de ce manque de désir d'entreprendre

Q 2) Si oui, quand projetez-vous de la démarrer ?

- Dans moins d'un an / /
- Entre 1 et 2 ans / /
- Dans 3 ans et + / /

Q 3) Dans quel secteur comptez-vous créer cette entreprise ?

- Commerce détail (Maison commerciale, Boutique, etc.) / /
- Agriculture, Elevage / /
- Services à la personne (Salon de coiffure, Cyber, Transport, etc.) / /
- Services à la communauté et aux entreprises (Sous-traitance, Ecole, Hôpital, etc.) / /
- Artisanat, Industrie / /
- Autre (à préciser) / /

III. FACTEURS DECLENCHEURS

Q 4) Dans une échelle de 1 à 5, 1= facteur moins important et 5 = facteur très important, quels sont les déterminants de votre intention d'entreprendre (ou de ne pas entreprendre) ?

- Formalités administratives de création d'entreprise / /
- Financements et subventions / /
- Compétence et savoir en entrepreneuriat / /
- Compétence et savoir en management / /
- Savoir technique ou maîtrise du métier / /
- Engagement et détermination / /

- Implication et soutiens familiaux /__/
- Tradition familiale des affaires /__/
- Implication et soutien des dispositifs d'aides à la création (incubateur, chambre de Cce) /__/
- Autre (à préciser) /__/

Q 5) Pendant votre parcours à l'université, aviez-vous suivi les enseignements d'entrepreneuriat ?

- Oui /__/
- Non /__/ (prière de ne pas répondre aux questions suivantes)

Q 6) Dans quel cycle académique l'aviez-vous suivi ?

- Premier cycle (graduat en RDC et licence en RC) /__/
- Deuxième cycle (licence en RDC et maîtrise en RC) /__/

Q 7) Sous quelle forme cette formation vous a-t-il été assurée ?

- Cours magistral avec évaluations /__/
- Séminaire (recherche sur terrain et restitution) /__/
- Travaux en équipe (montage et défense business plan) /__/
- Témoignages des entrepreneurs actifs ou visites d'entreprises /__/
- Autres pratiques /__/
-

Q 8) Cet enseignement vous a-t-il donné envie d'entreprendre

- Oui /__/
- Non /__/

ANNEXE 2:

GUIDE D'ENTRETIEN DESTINÉ AUX INSTITUTIONS DE L'ESU

I. PLACE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT

- Organisez-vous l'enseignement de l'entrepreneuriat dans votre institution ?
- Dans quel cycle enseignez-vous l'entrepreneuriat ?
- Sous quelle forme organisez-vous cet enseignement ?
- Quels objectifs poursuivez-vous en organisant cet enseignement ?
- Avez-vous des ressources (professeurs, spécialistes, experts) capables d'assurer cet enseignement ?

II. VALORISATION DES SAVOIRS ENTREPRENEURIAUX

- Dans votre institution (université, institut supérieur), quelles sont les initiatives concrètes qui ont été prises, d'une part, pour pousser les étudiants à créer leurs propres entreprises et, d'autre part, pour favoriser le rapprochement entre université et entreprise ?